

GRANDE RÉGION

Faire du télétravail un atout et non un problème

Écrit par Jeremy Zabatta

Publié Le 31.03.2021 • Édité à 10:02



En 2020, les automobilistes ont perdu 105 heures dans les bouchons au Luxembourg. (Photo: Matic Zorman/Maison Moderne)



Écoutez cet article

0:00 / 6:17 1X

Lors du second webinaire de l'année organisé par l'Institut de la Grande Région, le sujet du télétravail a été abordé avec l'ambition de trouver des solutions aux futurs défis économiques transfrontaliers.

Solution considérée parfois comme miraculeuse, le télétravail transfrontalier reste une problématique complexe, posant des questions tant au niveau de la mobilité,

que de la fiscalité, en passant par la coopération transfrontalière, sans négliger les effets positifs et négatifs sur les territoires.

Le changement le plus radical et sans doute le plus visible: la congestion des routes menant au Grand-Duché. Avant la crise sanitaire et le télétravail massif, les autoroutes menant au Grand-Duché étaient proches de la saturation. Toujours plus attractif, le Luxembourg attirait, avant la crise, 15.000 salariés supplémentaires par an (dont 55% de frontaliers), soit 286 salariés supplémentaires chaque lundi. Seul problème, 61% des salariés se rendaient au travail en voiture et 12% des salariés prenaient la place du passager. 19% utilisaient les transports en commun, et 8% se rendaient à pied ou à vélo sur leur lieu de travail.

LIRE AUSSI

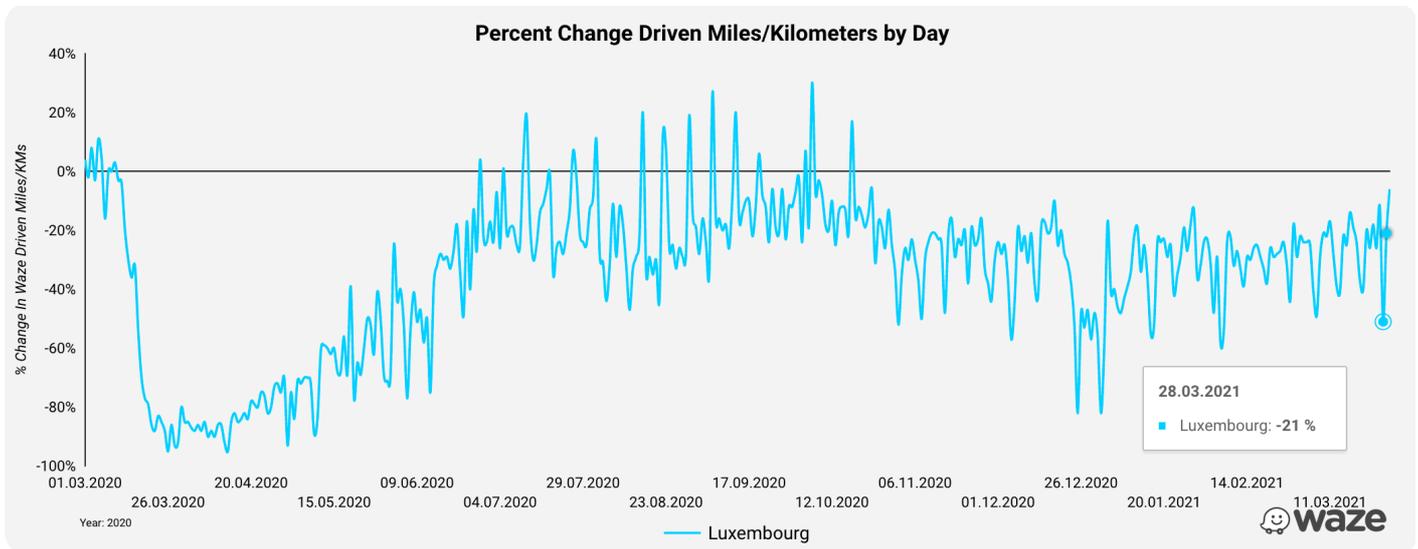
2020 a fait sauter les bouchons au Luxembourg

Sur l'autoroute, des pauses moins lucratives

Plus de télétravail et donc moins de pneus à changer

Le télétravail «forcé» a diminué la pression routière. Entre 2017 et 2019, le nombre moyen d'heures perdues dans les bouchons par an et par personne au Luxembourg était de 156 heures. En 2020, ce nombre a reculé de 32,6%, soit 105 heures perdues dans les bouchons. Selon les données de Waze, le nombre de kilomètres parcourus par les automobilistes au Luxembourg a diminué en moyenne de 25% au mois de mars cette année.

Le télétravail a également un impact sur la pollution liée à l'automobile. Selon un calcul de la Fondation Idea, en considérant qu'en moyenne les voitures immatriculées au Luxembourg émettent 163,9g de CO₂/km, le total de CO₂ «non émis» pourrait s'élever à 2.162.008.833g ou 2.162 tonnes/semaine, soit 101.614 tonnes/an, soit 1% des émissions totales annuelles du pays. Cela équivaut à celles de plus de 5.000 résidents.



Selon les données de Waze, le nombre de kilomètres parcourus au Luxembourg a diminué en moyenne de 25% au mois de mars cette année. (Graphique: Waze)

Risques et opportunités dans les territoires

Si le télétravail peut avoir des effets positifs sur le confort de vie des travailleurs, même si les études montrent parfois qu'il n'est pas un gage absolu de bien-être au travail dans la mesure où la frontière entre vie professionnelle et vie privée est encore plus fine qu'à la normale, il a eu des effets sur les territoires. «Aujourd'hui, je vois le centre-ville de Thionville beaucoup plus vivant qu'auparavant», lance Pierre Cuny, président de la Communauté d'agglomération Portes de France-Thionville et maire de Thionville.

Au Luxembourg, selon Vincent Hein, économiste à la Fondation Idea, le télétravail pourra avoir un effet positif sur la hausse des prix fonciers et de l'immobilier en atténuant les effets de saturation. Par ailleurs, le recours au télétravail impacte négativement les services à la personne, comme la restauration d'entreprise, le commerce et l'horeca, en plus de pertes fiscales pour le pays.

A contrario, dans les villes dites «dortoirs», de l'autre côté de la frontière, elles retrouvent de l'activité dans la mesure où les télétravailleurs ont besoin de services à la personne en plus d'une augmentation des rentrées fiscales.

Plus globalement, le télétravail peut, d'un côté, améliorer la pression sur la mobilité et améliorer la qualité de vie, mais peut, d'un autre, faire peser un risque de concurrence entre les régions parfois plus éloignées. «On ne peut pas nier le risque d'offshorisation généralisée du travail. Une entreprise pourrait très bien travailler avec des salariés à Milan ou ailleurs, en télétravail», a commenté Vincent Hein.

Coopération et fiscalité

Le télétravail transfrontalier a accéléré, entre autres, la question de la coopération ou du co-développement transfrontalier et des réflexions qui sont en cours. «Nous devrions pouvoir avoir la possibilité de mettre en place des projets pilotes pour montrer la faisabilité et le retour de certaines idées sur le sujet», a souligné Marie-Josée Vidal, conseillère de gouvernement 1^{re} classe, coordinatrice générale, département de l'Aménagement du territoire au ministère luxembourgeois de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire.

Par exemple, Pierre Cuny milite pour une sorte de caisse de cotisation transfrontalière pour financer les projets à la frontière. Là encore, les pays devront être créatifs pour trouver la bonne formule.

La question de la fiscalité et ses conséquences sont également bien connues de tous. Si, pour le moment, l'Allemagne, la Belgique et la France ont trouvé des accords fiscaux provisoires avec le Luxembourg pour permettre de dépasser les seuils de 19, 24 et 29 jours selon les différents pays, la question de l'après-crise sanitaire est déjà d'actualité. «Les ministres des Finances sont en train de travailler sur la question», a assuré  Corinne Cahen (DP), ministre à la Grande Région, lors du webinaire.

Plus de pression sur les politiques

Le recours massif au télétravail, qui a permis à certains de retrouver un plus grand équilibre entre vie professionnelle et vie privée, sera en tout cas bien difficile à supprimer. La pression sur les politiques va donc logiquement se faire de plus en plus grande, afin que les différents pays trouvent une solution fiscale au télétravail. «Je suis optimiste pour les cinq années à venir sur cette question, surtout quand je regarde en arrière, où lorsque je parlais de télétravail, il y avait de nombreuses réticences», a souligné Pierre Cuny lors de ce même webinaire.

À noter que la fiscalité transfrontalière n'est pas systématiquement un problème dans la mesure où certains salariés peuvent finalement trouver un avantage à être imposés dans leur pays de résidence, mais s'y greffe la question de l'affiliation à la sécurité sociale. Pour rappel, en cas de dépassement du seuil de 25% de travail réalisé dans son pays de résidence pour un frontalier, ce dernier connaît un changement d'affiliation. Là encore, la législation européenne a été provisoirement suspendue.

Au moment des conclusions, le télétravail, aux yeux de la plupart, n'apparaît pas comme une solution miracle pour la Grande Région, mais l'ensemble des acteurs de chaque côté de la frontière sont d'accord pour travailler à faire de ce télétravail un atout et non un problème. Reste à savoir si les pays et les régions arriveront à trouver la bonne formule. Pour le moment, en tout cas, les idées fusent et les discussions sont nombreuses.

Pierre Cuny**Vincent Hein****DP****Corinne Cahen**
